



MUNICIPALITÉ DE CHÉSOREX

Rue du Vieux Collège 38
1275 Chésorex

tél. 022 369 90 40
fax 022 369 90 49

greffe@cheserex.ch
www.cheserex.ch

PRÉAVIS MUNICIPAL

1/2016

DEMANDE DE COMPÉTENCES MUNICIPALES

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

Demande de compétences municipales

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'article 91 du règlement du Conseil communal stipule que la Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature.

Pour la présente législature 2016-2021, la Municipalité propose que cette compétence soit de CHF 50'000.00 (cinquante mille francs suisses), par poste et par budget.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 6 octobre 2016
- vu le préavis municipal 1/2016
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- **d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2016-2021, une compétence de CHF 50'000.00 (cinquante mille), par poste et par budget, afin de lui permettre de pouvoir engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 5 septembre 2016 pour être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

M. Locatelli



La Secrétaire

F. Monnaert-Chambaz